

Schéma pluriannuel d'accessibilité numérique

[Introduction](#)

[Politique d'accessibilité](#)

[Personne référente en accessibilité](#)

[Ressources affectées à l'accessibilité numérique](#)

[Organisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique](#)

[Politique des ressources humaines](#)

[Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les projets](#)

[Recrutement](#)

[Recours à des compétences externes](#)

[Prise en compte dans les procédures de marché](#)

[Tests d'usabilité](#)

[Traitement des retours usagers](#)

[Processus de contrôle et de validation](#)

[Périmètre technique et fonctionnel](#)

[Recensement](#)

[Évaluation et qualification](#)

[Agenda planifié des interventions](#)

[Plans annuels](#)

[Annexe : périmètre technique public](#)

Introduction

L'article 47 de la loi no 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes rend obligatoire à tout service de communication publique en ligne d'être accessible à tous.

Politique d'accessibilité

L'accessibilité numérique est au cœur des préoccupations liées au développement ou à la mise à disposition de sites internet ou d'applications tant auprès du public que des personnels internes du GIP de la plateforme de l'inclusion.

Cette volonté s'illustre par l'élaboration de ce schéma pluriannuel d'accessibilité numérique associé à des plans annuels d'action, dans l'objectif d'accompagner la mise en conformité

RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité) et l'amélioration progressive des sites internet et applications concernés.

Personne référente en accessibilité

L'élaboration, le suivi et la mise à jour de ce schéma pluriannuel sont placés sous la responsabilité du [GIP de la plateforme de l'inclusion](#).

Sa mission est de promouvoir l'accessibilité par la diffusion des normes et des bonnes pratiques, d'accompagner les équipes internes par des actions de formations notamment, de contrôler et de veiller à l'application de la loi no 2005-102 du 11 février 2005 en procédant à des audits réguliers, d'assurer la prise en charge des demandes des usagers et de manière générale la qualité du service rendu aux usagers en situation de handicap.

Ressources affectées à l'accessibilité numérique

Le pilotage et le suivi de la conformité au RGAA sont assurés par chaque équipe en charge de son site web au sein du GIP de la plateforme de l'inclusion.

Ces équipes sont généralement composées d'un expert en accessibilité numérique ou de développeurs de designers sensibilisés.

Un budget dédié pour des prestations d'accompagnement et d'audit est alloué. Ce budget peut être utilisé pour l'ensemble des sites internet et applications du GIP de la plateforme de l'inclusion.

Organisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique

La prise en compte de l'accessibilité numérique nécessite une adaptation de l'organisation interne de production et de gestion des sites internet et application concernés, l'accompagnement des personnels, une modification des procédures de marché et, enfin, la prise en charge des personnes en situation de handicap lorsqu'elles signalent des difficultés.

Les éléments ci-dessous décrivent les points importants sur lesquels le GIP de la plateforme de l'inclusion va s'appuyer pour améliorer l'accessibilité numérique de l'ensemble de ses sites internet et applications.

Politique des ressources humaines

Action de formation et de sensibilisation

Tout au long de la période d'application de ce schéma, des actions de formation et de sensibilisation vont être organisées afin de permettre aux personnels intervenant

sur les sites et les applications de développer, éditer et mettre en ligne des contenus accessibles.

Recrutement

Une attention particulière va être portée sur les compétences en matière d'accessibilité numérique des personnels intervenant sur les services numériques, lors de la création des fiches de postes et les procédures de recrutement. Un travail exploratoire va être mené pour mettre à jour les procédures relatives à la gestion des ressources humaines.

Recours à des compétences externes

Chaque fois que nécessaire il sera fait appel à des intervenants externes afin d'accompagner le GIP de la plateforme l'inclusion dans la prise en compte de l'accessibilité. Cela recouvre par exemple les actions de sensibilisation et de formation, les actions d'accompagnements et plus particulièrement les actions d'audits et de certification des sites internet et applications concernées.

Prise en compte dans les procédures de marché

Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les projets

L'accessibilité numérique et la conformité au RGAA doivent constituer une clause contraignante et participer à l'évaluation de la qualité de l'offre d'un prestataire lors de la commande de travaux au travers des appels d'offres notamment. Les procédures d'élaboration des marchés ainsi que les règles d'évaluation des candidatures ont été adaptées pour prendre en compte les exigences de conformité au RGAA.

Tests d'usabilité

L'accessibilité numérique et la conformité au RGAA doivent constituer une clause contraignante et participer à l'évaluation de la qualité de l'offre d'un prestataire lors de la commande de travaux au travers des appels d'offres notamment. Les procédures d'élaboration des marchés ainsi que les règles d'évaluation des candidatures ont été adaptées pour prendre en compte les exigences de conformité au RGAA.

Traitement des retours usagers

Conformément aux dispositions prévues par le RGAA et aux attentes légitimes des utilisateurs, un moyen de contact est mis en place sur chaque site ou application permettant aux utilisateurs en situation de handicap de signaler ses difficultés. Les messages concernant le manque d'accessibilité d'un contenu sont systématiquement transmis aux interlocuteurs concernés.

Processus de contrôle et de validation

Chaque site ou application fera l'objet de contrôles à mise à disposition totale ou partielle. Ces contrôles permettront d'établir une déclaration d'accessibilité conformément aux termes de la loi. Pour en garantir la sincérité et l'indépendance,

ce contrôle sera effectué en interne par une personne formée qui n'aura pas été impliquée dans le projet ou par l'intermédiaire d'un intervenant externe spécialisé. Ces opérations de contrôle destinées à l'établissement ou la mise à jour des déclarations de conformité interviennent en complément des opérations habituelles de recettes et de contrôles intermédiaires qui seront organisées, si nécessaire, tout au long de la vie des projets.

Périmètre technique et fonctionnel

Recensement

Le GIP de la plateforme l'inclusion gère 9 sites internet à destination du public. (cf. annexe)

Évaluation et qualification

Chaque site ou application a été qualifié selon des critères tels que la fréquentation, le service rendu, la criticité, le cycle de vie (date de la prochaine refonte) ou encore les technologies employées. L'annexe "périmètre technique public" décrit tous les éléments du périmètre technique.

Agenda planifié des interventions

Compte tenu des informations recueillies lors de l'élaboration de ce schéma, la complexité des sites et applications, leur classement par ordre de priorité et leur évaluation en termes de faisabilité, les opérations de mise en conformité vont s'étaler sur les années 2023 à 2025.

Plans annuels

Ce schéma pluriannuel est accompagné de plans annuels d'actions qui décrivent en détail les opérations mises en œuvre pour prendre en charge l'ensemble des besoins en termes d'accessibilité numérique du GIP de la plateforme l'inclusion.

Nom	Consultation	Dernière mise à jour
Plan annuel 2023	Plan annuel d'accessibilité 2023	Décembre 2023
Plan annuel 2024	À venir	

Annexe : périmètre technique public

La liste ci-dessous présente les sites prioritaires faisant partie du schéma pluriannuel du GIP de la plateforme l'inclusion.

Site	URL	Notes
Carnet de bord	https://carnetdebord.inclusion.beta.gouv.fr/	Non conforme. Le site n'a encore pas été audité.
Communauté de l'inclusion	https://communaute.inclusion.beta.gouv.fr/	Non conforme. Le site n'a encore pas été audité.
Dora	https://dora.inclusion.beta.gouv.fr/	Non conforme. Le site n'a encore pas été audité.
Emplois de l'inclusion	https://emplois.inclusion.beta.gouv.fr/	Partiellement conforme. Audité en novembre 2021.
Immersion facilitée	https://immersion-facile.beta.gouv.fr/	Partiellement conforme. Audité en décembre 2022.
Marché de l'inclusion	https://lemarche.inclusion.beta.gouv.fr/	Non conforme. Le site n'a encore pas été audité.
Pilotage de l'inclusion	https://pilotage.inclusion.beta.gouv.fr/	Partiellement conforme. Audité en décembre 2022.
RDV-Insertion	https://www.rdv-insertion.fr/	Non conforme. Le site n'a encore pas été audité.
Plateforme de l'inclusion	https://inclusion.beta.gouv.fr/	Non conforme. Le site n'a encore pas été audité.